

JOUR DE CARENCE : APRES L'ABROGATION, L'ANNULATION ?

C'est dans un contexte un peu terne et sur fond de crise économique que le Gouvernement vient d'annoncer sa décision d'abroger le dispositif permettant d'appliquer le principe d'un jour de carence aux agents de la Fonction publique.

Cette décision sera traduite par une mesure législative dans le prochain projet de loi de finances.

La **FA-FPT** a tout d'abord tenu à exprimer sa satisfaction, au travers d'un courrier adressé à Mme la Ministre, **suite à cette décision qui s'appuie pour partie sur les arguments développés depuis plus d'un an par notre Fédération, seule organisation syndicale à avoir entamé une procédure auprès du Conseil d'Etat.**

Les termes du communiqué de presse du ministère de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique en date du 20 février qualifiant la mise en place de la journée de carence de mesure « injuste, inutile et inefficace » ressemblent à s'y méprendre à ceux exprimés de longue date par la **FA-FPT**.

Il s'agit donc bien d'une première victoire en termes de justice sociale pour l'ensemble des adhérents et sympathisants de la FA-FPT et plus largement pour l'ensemble des agents de la Fonction publique qui n'auront bientôt plus à choisir entre leur maintien de rémunération ou une prescription médicale liée à leur état de santé.

Victoire également contre celles et ceux qui entretiennent délibérément le fantasme d'une Fonction publique abusant de ses droits en matière d'arrêts maladie qui, rappelons le une nouvelle fois, sont systématiquement prescrits par des Docteurs en médecine.

Les dernières statistiques de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche des Etudes et des Statistiques) sont de ce point de vue on ne peut plus claires puisque l'écart d'absentéisme entre le secteur public et le secteur privé n'est que de 0,2 % ; écart très certainement lié à la pyramide des âges puisque là encore **il n'est pas inutile de rappeler que la Fonction publique ne se sépare pas de ses agents en fin de carrière.**

../..

Contact presse : Bruno Collignon – 06.51.88.09.65

../..

S'agissant des salariés du secteur privé, la **FA-FPT** se veut solidaire de toutes celles et ceux qui n'ont pas la chance de voir leurs jours de carence pris en charge, pour eux aussi cette disposition est injuste, inutile et inefficace !

Enfin, concernant la diminution des arrêts de travail depuis la mise en place du jour de carence, personne ne saura jamais combien d'agents de la Fonction publique ont renoncé à s'arrêter alors même que leur état de santé justifiait de ne pas entrer en contact avec d'autres collègues voire avec le public.

Reste que pour la FA-FPT se pose clairement la question de savoir comment accepter le maintien, même provisoire, d'un dispositif considéré par Mme la Ministre elle même comme « injuste, inutile et inefficace » ?

En clair, cette disposition ne devrait elle pas faire l'objet d'une **ANNULATION** afin de gommer les effets de cette injustice inutile et inefficace ?

C'est dans cette perspective que la FA-FPT réunira mi-mars son Comité fédéral afin de décider des suites de la procédure qu'elle a été LA SEULE à engager auprès du Conseil d'Etat.

Pour la FA-FPT, le débat sur le jour de carence n'est pas terminé !

Le Bureau Fédéral de la **FA-FPT**.

